

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargée de mission Europe à la direction Direction Europe et International

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction Direction Europe et International, un emploi de chargée de mission Europe chargé, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- **Soutenir les projets associatifs et citoyens sur le champ de l'Europe :**
 - assurer le suivi et l'appui au développement du projet Europa Nantes, espace dédié à la citoyenneté européenne, à l'expérimentation et au montage de projets, en lien étroit avec la Maison de l'Europe qui en coordonne l'animation et la gestion,
 - accompagner les différents acteurs, principalement associatifs, dans leurs projets de développement sur le territoire,
 - instruire les demandes de subventions, proposant un appui technique et financier aux structures locales portant des projets sur le champ de la citoyenneté européenne,
 - apporter un soutien aux montages d'événementiels des associations,
 - contribuer à l'amélioration et à la cohérence globale de l'ensemble des dispositifs de soutien à l'ouverture européenne des jeunes, dans une logique de création d'un parcours de citoyenneté.

- **Piloter le Forum Nantes Creative Generations**
 - piloter, mettre en œuvre et contribuer à l'évolution du dispositif NCG et ses différentes composantes tout au long de l'année,
 - assurer le lien avec les partenaires institutionnels et associatifs impliqués,
 - contribuer au dynamisme du réseau à l'échelle locale et européenne.
- **Participer, de façon ponctuelle, avec l'équipe Europe, à la place de la métropole dans les réseaux européens :**
 - contribuer au travail de valorisation et de retour sur le territoire de l'engagement de Nantes dans les réseaux européens,
 - participer, selon les besoins, au montage de projets européens,
 - contribuer à la communication interne et externe de ces actions et thématiques et participer activement à la vie du service et de la direction.

En fonction des priorités arrêtées par l'équipe nouvellement élue dans le champ européen, de nouvelles missions pourraient être confiées à l'agent.

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargée de mission Europe à la direction Direction Europe et International est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'attaché, à savoir au minimum 395 et au maximum 678, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **23 FEV. 2024**

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée



Aicha BASSAL

mis en ligne le :

26 Feb 2024
Accusé de réception en Préfecture
044-244400404-20240223-2024-16721-AU
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024